

Remarques Importantes

- SEB Life International n'acceptera que des exemplaires originaux de Désignation de Bénéficiaire(s)
- SEB Life International vous conseille vivement de vous renseigner auprès de vos conseillers juridiques avant de procéder à toute désignation.
- En cas de cession / nantissement, cette Désignation de Bénéficiaire(s) devient nulle.
- Si les Assurés ne sont pas les Titulaires de cette police, alors tous les Assurés doivent signer cette Désignation de Bénéficiaire(s) afin de donner leur consentement.